

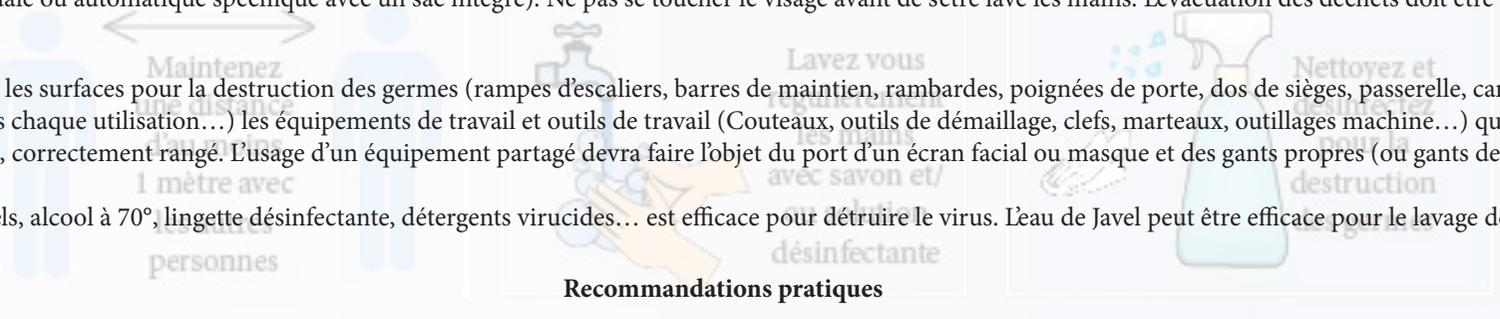
L'ABC de la prévention au COVID-19 à la pêche

REGLE A Préparer et organiser le travail pour le maintien des distances notamment lorsque le travail habituel se fait de manière proche entre marins : distance minimale de 1 mètre (dans l'annexe, à quai...).

REGLE B Mettre à disposition du savon et/ou solution désinfectante (gel hydroalcoolique) en quantité suffisante pour que les marins puissent régulièrement se nettoyer les mains notamment avant et après chaque entrée/sortie (sur le navire, les locaux, toilettes, douche...). Prévoir des réserves d'eau et d'essuie-mains jetables ainsi que des poubelles en quantité suffisante. Les mains sont essuyées avec du papier jetable (prévoir une poubelle à pédale ou automatique spécifique avec un sac intégré). Ne pas se toucher le visage avant de s'être lavé les mains. L'évacuation des déchets doit être assurée en sécurité et régulièrement.

REGLE C Nettoyer et désinfecter* les surfaces pour la destruction des germes (rampes d'escaliers, barres de maintien, rambardes, poignées de porte, dos de sièges, passerelle, carré, nettoyage renforcé des sanitaires et douches avant et après chaque utilisation...) les équipements de travail et outils de travail (Couteaux, outils de démaillage, clefs, marteaux, outillages machine...) qui doivent être utilisés par le même salarié et après désinfection, correctement rangé. L'usage d'un équipement partagé devra faire l'objet du port d'un écran facial ou masque et des gants propres (ou gants de protection des mains régulièrement désinfectés).

*L'utilisation de détergents habituels, alcool à 70°, lingette désinfectante, détergents virucides... est efficace pour détruire le virus. L'eau de Javel peut être efficace pour le lavage des sols.



Recommandations pratiques

Si des informations doivent être transmises par écrit, un support type cloison ou tableau blanc peut être utilisé.

Suspendre le transport collectif. Utilisation du véhicule personnel, si co-voiturage uniquement sur un trajet court, maximum 2 personnes dans le véhicule, avec installation en croix (1 devant/1 derrière) et masque obligatoire.

Adopter une organisation (temps de pause, le déjeuner ...) qui limite la présence de plusieurs personnes si la distance de 1 mètre ne peut être respectée (au carré, en passerelle, à la table et/ou au tapis de tri...). Tout **nouveau marin** doit connaître les consignes à respecter.

Recommander 1) se laver les mains, 2) désinfecter la table, 3) manger séparément et/ou à tour de rôle, 4) Si pêche à la journée chacun apporte sa nourriture.

Les **vêtements de travail** : chacun nettoie ses équipements individuels de travail à l'eau et au savon à la fin de la journée (bottes, cirés, gants, casque ...) et évite de les mettre à sécher sur des dispositifs de séchage collectifs.

Travail sur tapis de tri : si impossibilité de respecter la distance de 1 mètre : mesures impératives = écran facial pour les 2 personnes, ou masque chirurgical et lunettes et pas de face à face.

En passerelle : Éviter de stocker à l'intérieur le matériel souillé et prévoir des rangements extérieurs (poubelle avec une pédale et un couvercle pour les gants jetables et équipements souillés : ne pas oublier le sac poubelle) et aérer régulièrement la passerelle notamment pendant la désinfection.

Les couchettes : mettre en place des règles d'organisation permettant d'assurer la protection de la santé par non contamination (Règles ABC), notamment en fin de marée, relève d'équipage.

Au moment du **débarquement de la pêche**, le marin devra porter un écran facial ou son masque et des gants propres.

Attention : 1) les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. 2) Principe : aux postes de quart (machine, passerelle) de taille réduite, occupation limitée à une seule personne. Si le poste de quart est de grande taille, en cas d'occupation à plusieurs marins respecter l'ABC de la prévention et porter des masques/écrans de protection. Il convient aussi de prévoir des sorties régulières et en alternance sur le pont. Avant la relève, désinfection des principaux équipements, commandes, indicateurs utilisés/manipulés lors du quart.

En fin de journée, procéder systématiquement à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter les actions prévues, et le respect et/ou l'adaptation de l'ABC de la prévention. Mettre à jour son DUP (DUERP).

Pour renseigner les autres membres d'équipage : alerter le marin de l'importance du signalement auprès de l'armateur et d'un médecin des gens de mer, dès l'apparition des premiers symptômes d'infection ou s'il est en arrêt dans le cadre de la pandémie. Conseil pour les armateurs et capitaines des navires : prendre des nouvelles de l'état de santé des marins et recommander la mise en relation avec le médecin traitant et le SSM (Service social maritime).

Apposer des pictogrammes rappelant l'obligation de se laver les mains régulièrement.